

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7336605301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://reussir-agri72.fr/annonces-legales/details/7336605301>

Cette annonce a été mise en ligne le **26 juillet 2023** sur **Agri 72 Web**
Pour le département : **72 - SARTHE**

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

« DELTA NEO »

Société Anonyme

au capital de 760 000 euros

Siège social : Parc d'Activités des Ajeux

1, rue Pierre Gilles de Gennes

72400 LA FERTE-BERNARD

344 844 337 RCS LE MANS

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2023,
l'Assemblée Générale Mixte a :

*pris acte de la démission de la Société DELTA TGS de son mandat d'administrateur à effet de ce jour et décidé de nommer en remplacement Madame Nicole BOURGOUIN, demeurant 89, rue Léon Brulon – 37550 SAINT AVERTIN à compter du même jour et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et décidé de modifier l'article 14 des statuts afin de porter l'âge limite des administrateurs à 95 ans.

*décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « Micro-usinage, micro-perçage et gravure de tout matériaux » et modifié l'article 2 des statuts en conséquence : « Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la transformation des métaux par usinage, coupe, striction, déformation, soudure, filage, rivetage dans le domaine industriel ou de la recherche ; micro-usinage, micro perçage et gravure tous matériaux », le reste de l'article demeure sans changement.

*décidé que toutes les transmissions au profit d'un tiers non actionnaire devront être soumises à l'agrément des 2/3 des administrateurs et décide de modifier l'article 11 en conséquence.

Pour avis
Le Conseil d'Administration

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

